Notre référence : 2012 103

Le 13 décembre 2020

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et

sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les collisions de

véhicules.

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 4 décembre 2020, visant à obtenir la liste de tous les numéros de série des véhicules impliqués dans une collision au Québec au cours des 2 dernières années.

Comme mentionné dans la réponse qui vous a été transmise le 8 septembre dernier (N. Réf. : 2009 087), nous vous suggérons d'adresser votre demande à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) puisque celle-ci vise des statistiques générales concernant des accidents routiers au Québec : https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

Maître Gisèle Gauthier

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Société de l'assurance automobile du Québec 333, boulevard Jean-Lesage, local N-6-45 Case postale 19600, succursale Terminus Québec (Québec) G1K 8J6
Télécopieur : 418 528-6224

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels